

- 4) Différents sujets de Bettembourg livrent annuellement au château 14 chapons et un sujet, pour le sentier conduisant à l'Eglise, 2 escalins et un autre un escalin.
- 5) Le maieur foncier est tenu à venir la veille du dimanche de la Pentecôte donner sa « démission » avec deux échevins de la Justice pour le renouveler, « compter et renseigner les petites amandes de toute l'année » dont on laisse un tiers pour ladite Justice « pour ses peines pour les avoir levés ». Le lendemain les nouveaux maieur et échevins viennent prêter serment.
- 6) Le terrage de Bettembourg rapporte entre « 30-40 maldres, moitié dans grains et moitié marsage ».*)
- 7) Dépendent du château : jardins et prairies encloses dont une partie « est joignante du jardin du château et l'autre près du pont - d'en haut sur l'Alzette », au total 38 journaux et 40 verges. Prairies non encloses de 138 journaux dépendant du château, hormis la prairie appelée « Weidenbul » sur la gauche de l'Alzette vers Livingen et sur la droite de ladite rivière deux prairies, dont l'une dite « Lörtgen », ces deux dernières étant « pour le présent engagées à la veuve Molitor, brassouse au Gronde a Luxembourg. »
- 8) Terres arables au ban de Bettembourg, environ cinq cents journaux.
- 9) La juridiction sur les bois communaux.
- 10) Deux maisons féodales situées derrière l'Eglise « dans un et mesme circuit, lesquelles ont les mesmes droits et franchise que le château » avec jardins et prairies et terres arables (2½ + 17 + 170 journaux).
- 11) La maison Noble de « Lamotte avec sa tour, écurie et grange située sur le ruisseau et au milieu du village de Bettembourg » avec jardins, prairies encloses ou non encloses et terres arables (2½ + 63 journaux) « desquelles le château a le droit de lever le tiers du terrage ».
- 12) Le ban du château et de la seigneurie de Bettembourg touche « par le levant et le midi à la seigneurie du Mont St. Jean » et « du levant au nord comprend les villages de Hellingen, Peppingen et Livingen, du nord au couchant ceux d'Abweiler et Fenningen ».
- 13) La mairie d'Abweiler, ressortissante du château de Bettembourg avec une vouerie à Bergem avec droit d'y commettre et démettre le maieur, deux échevins et le sergent de pêche et chasse. Les possesseurs de six voueries « qui sont de servile condition doivent « le droit de rachat et ne peuvent se marier sans la permission du

*) Marsage : Nom dialectal des semailles de céréales faites au mois de mars.